ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

Annexe 1 : Liste des situations

Cas n°1
Je suis inscrit sur la liste d'aptitude de directrice/directeur d'école 2025, 2026 **du département des Yvelines.**

→ Je n'ai pas à demander ma réinscription sur la liste d'aptitude, celle-ci étant en cours de validité.

Cas n°2
Je suis inscrit sur la liste d'aptitude de direction d'école 2025, 2026 **d'un autre département que celui des Yvelines.**

→ Je dois **solliciter mon inscription de droit** sur la liste d'aptitude du département des Yvelines.

Cas n°3
J'ai été inscrit avant 2025 sur une liste d'aptitude de direction d'école **du département des Yvelines ou d'un autre département ; j'ai déjà exercé** les fonctions de directrice/directeur d'école pendant 3 ans et je souhaite une mobilité sur un nouveau poste de directeur.

→ Je solliciterai **ma réinscription de droit** sur la liste d'aptitude de direction d'école pendant le mouvement intra-départemental 2027. Ma réinscription se fait sans entretien ni passage devant la commission départementale.

Cas n°4
J'ai été inscrit avant 2025 sur une liste d'aptitude de direction d'école **du département des Yvelines ou d'un autre département et je n'ai pas exercé ces fonctions durant 3 années complètes .**

→ Je suis invité à solliciter **mon renouvellement**.
Si l'avis de l'IEN est favorable, je suis dispensé de commission et inscrit de droit sous réserve d'avoir suivi la formation de directeur.
Si l'avis de l'IEN est défavorable, je me présenterai devant la commission départementale.

Cas n°5
Je n'ai **jamais été inscrit** sur une liste d'aptitude de direction d'école ou **j'ai été inscrit et je n'ai jamais exercé** les fonctions de direction d'école.

→ Je dois solliciter **mon inscription**.
L'avis IEN est requis et je serai convoqué à un entretien devant la commission départementale.

Cas n°6
Je n'ai **jamais été inscrit** sur une liste d'aptitude de direction d'école et **j'ai fait fonction** en tant que directrice/directeur pendant une année scolaire complète.

→ Je dois solliciter **mon inscription.**
Si l'avis de l'IEN est favorable, je suis dispensé de commission et inscrit de droit sous réserve d'avoir suivi la formation de directeur.
Si l'avis de l'IEN est défavorable, je me présenterai devant la commission départementale.